



Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour le Budget 2023-2024

Déposé au ministère des Finances

Ville de Québec
20 février 2023

Table des matières

1. Introduction et mise en contexte	5
1.1. Ville de Québec.....	5
1.1.1. La Ville de Québec.....	5
1.1.2. Enjeux liés au développement durable	5
1.2. Efforts collectifs.....	7
2. Enjeux liés à la transition et à l'action climatique	9
2.1. Mobilité active	9
2.1.1. Objectif.....	9
2.1.2. État de situation.....	9
2.1.3. Recommandation	12
2.2. Quartiers abordables et durables	13
2.2.1. Objectif.....	13
2.2.2. État de situation.....	13
2.2.3. Recommandation	14
2.3. Infrastructures municipales	15
2.3.1. Objectif.....	15
2.3.2. État de situation.....	15
2.3.3. Recommandation	18
2.4. Financement du transport en commun.....	19
2.4.1. Objectif.....	19
2.4.2. État de situation.....	19
2.4.3. Recommandation	20
3. Enjeux liés à l'action solidaire	21
3.1. Habitation.....	21
3.1.1. Objectif.....	21
3.1.2. État de situation.....	21
3.1.3. Recommandation	22
3.2. Itinérance.....	24
3.2.1. Objectif.....	24
3.2.2. État de situation.....	24
3.2.3. Recommandation	25
3.3. Main-d'œuvre et immigration.....	26
3.3.1. Objectif.....	26
3.3.2. État de situation.....	26
3.3.3. Recommandation	27

3.4.	Lutte contre la violence armée et les enjeux en santé mentale	28
3.4.1.	Objectif.....	28
3.4.2.	État de situation.....	28
3.4.3.	Recommandation	29
4.	Synthèse des recommandations de la Ville de Québec	30

1. Introduction et mise en contexte

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour l'élaboration du Budget 2023-2024, la Ville de Québec souhaite sensibiliser le gouvernement à certains enjeux qui la touchent particulièrement.

1.1. Ville de Québec

Berceau de la francophonie en Amérique du Nord, joyau du patrimoine mondial, Québec, capitale nationale, est une ville faite d'histoire et de modernité où il fait bon vivre, travailler, prospérer et se divertir. Elle se caractérise par son économie prospère, son entrepreneuriat en expansion et sa vie culturelle dynamique. La diversité de ses secteurs d'activités, ses services d'éducation et de santé rendent la région très compétitive.

1.1.1. La Ville de Québec

La Ville de Québec est avant tout une organisation au service des citoyens. À ce titre, elle fournit, dans le cadre d'une gestion responsable, les meilleurs services à l'ensemble de ses citoyens.

Qu'il s'agisse du déneigement, de la collecte des matières résiduelles, de la sécurité publique, des loisirs ou de l'alimentation en eau potable, la Ville s'assure du développement durable et cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et assume une gestion responsable des ressources humaines et financières dont elle dispose.

1.1.2. Enjeux liés au développement durable

La Ville souhaite sensibiliser le gouvernement à certains défis auxquels elle fait face et pour lesquels elle croit en un partenariat durable et constructif avec le gouvernement.

Il s'agit d'enjeux liés au développement durable. Ils touchent tant la transition et l'action climatique que l'action solidaire. Ils sont présentés au tableau suivant.

Enjeux prioritaires de la Ville de Québec en développement durable	
Transition et action climatique	Action solidaire
<ul style="list-style-type: none">• Développement de la mobilité active• Création de quartiers abordables et durables• Pérennité des infrastructures municipales• Financement du transport en commun	<ul style="list-style-type: none">• Soutien au logement• Lutte à l'itinérance• Régionalisation de l'immigration• Lutte contre la violence armée et les enjeux en santé mentale

Stratégie de développement durable de la Ville de Québec

La Ville de Québec s'est engagée dans une démarche de développement durable à l'horizon 2030. La Stratégie de développement durable¹ de la Ville adoptée en juin 2021 vise notamment à faire de Québec une ville plus juste, écologique et prospère. Elle s'appuie sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, qui concilient la recherche de la prospérité économique, la protection de l'environnement et l'équité sociale. Cette stratégie globale permet à la Ville d'aligner ses interventions et de favoriser la convergence de ses actions pour améliorer la qualité de vie des citoyens. La mise en place de la Stratégie s'effectue par l'entremise de deux plans d'action : le Plan de transition et d'action climatique et le Plan d'action solidaire.

- **Plan de transition et d'action climatique**

Le Plan de transition et d'action climatique² a été adopté par la Ville en juin 2021. L'objectif principal du plan est de guider l'action climatique de la Ville de Québec pour la prochaine décennie afin de faire de Québec une ville sobre en carbone, résiliente aux aléas climatiques et en transition avec la collectivité. Il vise, entre autres la neutralité carbone à l'horizon 2050.

- **Plan d'action solidaire**

Le Plan d'action solidaire adopté par la Ville en septembre 2021 est l'ancrage social de la Stratégie de développement durable de la Ville. Il est axé sur l'amélioration des conditions de vie des citoyens et sur le mieux-être collectif. Il est complémentaire au Plan de transition et d'action climatique.

Plusieurs des actions que doit poser la Ville dans le cadre de la Stratégie de développement durable découlent d'exigences gouvernementales accrues pour lesquelles le gouvernement ne contribue pas aux coûts de fonctionnement additionnels qu'elles entraînent.

Ainsi, des pressions financières s'ajoutent sur les municipalités. Les dépenses engagées par la Ville pour ces nouvelles exigences augmentent plus rapidement que les contributions du gouvernement.

- les dépenses de fonctionnement pour soutenir les changements de comportement visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) augmentent rapidement. C'est le cas pour les dépenses liées au traitement des matières organiques, au développement de la mobilité active, aux efforts de décongestion, ainsi que pour la traçabilité des sols contaminés;
- sur le plan social, l'implication de la Ville ne cesse d'augmenter pour soutenir les personnes en situation d'itinérance.

¹<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/docs/strategie-dev-durable.pdf>

²<https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/docs/strategie-dev-durable-plan-transition-action-climatique.pdf>

1.2. Efforts collectifs

La Ville croit que c'est en poursuivant les efforts collectifs qu'il sera possible de faire progresser Québec de façon durable et par le fait même, le Québec.

C'est pourquoi la Ville recommande au gouvernement d'investir 496 M\$ additionnels à Québec d'ici 2027 pour l'appuyer dans ses actions de développement durable. Ajoutés aux efforts de la Ville et du gouvernement fédéral, ce support permettrait des investissements de 978 M\$.

Investissements requis (en M\$)	2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027
Développement durable - Enjeux liés à la transition et à l'action climatique						
Mobilité active						
Gouvernement du Québec	3,7	12,5	12,5	12,5	12,5	53,7
Ville de Québec	5,0	6,8	7,9	10,4	11,3	41,4
Total	8,8	19,3	20,4	22,9	23,8	95,1
Quartiers abordables et durables						
Gouvernement du Québec	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Ville de Québec	15,0	-	-	-	-	15,0
Total	35,0	20,0	20,0	20,0	20,0	115,0
Infrastructures municipales						
Gouvernement du Canada	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Gouvernement du Québec	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Ville de Québec	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Total	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	600,0
Transport en commun						
Redevance pour le tramway						
Pouvoirs accordés à la région de Montréal						
			Modifications législatives			
Développement durable - Enjeux liés à l'action solidaire						
Habitation - soutien au logement						
Unités additionnelles de logements sociaux et abordables	500	500	500	500	500	2 500 unités
Soutien au rachat et à la rénovation d'immeubles pour logements abordables	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
Itinérance						
Gouvernement du Québec	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0
Ville de Québec	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8	13,8
Total	5,8	5,8	5,8	5,8	5,8	28,8
Immigration						
Gouvernement du Québec						
			Modifications législatives			
Gouvernement du Québec	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	25,0
Ville de Québec	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	3,0
Total	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	28,0
Lutte contre la violence armée						
Gouvernement du Québec	13,8	12,0	12,2	12,5	12,8	63,3
Ville de Québec	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	7,0
Total	15,4	13,3	13,6	13,9	14,2	70,4
Lutte contre les problématiques en santé mentale						
Gouvernement du Québec	2,8	2,6	2,7	2,8	2,9	13,7
Ville de Québec	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
Total	3,1	2,9	3,0	3,1	3,2	15,3
Investissements totaux						
Gouvernement du Québec	93,3	100,1	100,4	100,8	101,1	495,8
Gouvernement fédéral	40,0	40,0	40,0	40,0	40,0	200,0
Ville de Québec	65,2	51,8	52,9	55,4	56,3	281,7
Total	198,6	191,9	193,3	196,2	197,5	977,5

2. Enjeux liés à la transition et à l'action climatique

2.1. Mobilité active

2.1.1. Objectif

La mobilité active est une composante essentielle du développement durable. Elle permet de diminuer la pollution, de contrer les conséquences de la sédentarité en plus d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population. De plus, elle entraîne des retombées économiques individuelles et collectives positives et une équité d'accès.

La Ville souhaite qu'à Québec, les transports actifs comme la marche et le vélo offrent à la population un choix accessible, naturel et efficace pour se déplacer partout en ville, en tout temps. Ces moyens de transport peuvent également se combiner au sein d'un même déplacement avec l'autobus ou l'automobile. C'est ce qu'on appelle l'intermodalité.

Les bénéfices que la mobilité active procurent aux citoyens sont nombreux. C'est pourquoi la Ville de Québec la place au cœur de son développement.

Vision de la mobilité active 2023-2027

La Vision de la mobilité active³ de la Ville a été dévoilée en septembre 2022 et fait partie du Plan décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville qui a été adopté en décembre 2022.

Cette dernière se concentre sur la marche, le vélo et l'intermodalité avec le transport actif. Elle va notamment permettre d'ajouter 100 km au réseau de mobilité active et de mettre à niveau les 50 km du réseau existant.

Les principaux bienfaits du transport actif en termes de santé, d'équité et d'accessibilité ne sont plus à démontrer. Parmi les impacts les plus importants, le transport actif permet notamment de diminuer les risques de décès et de maladies ainsi que les dépenses du système de santé. Au Canada, 15 300 décès prématurés peuvent être liés à la pollution de l'air (particules fines, dioxyde d'azote, ozone).⁴

Le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques (GTCA) créé par le gouvernement du Québec en février 2022 pour analyser la qualité de l'air dans le secteur de Limoilou–Basse-Ville de Québec a rappelé, dans son rapport⁵ rendu public en janvier 2023, l'impact négatif des autoroutes et du transport sur la qualité de l'air dans ce secteur, et la nécessité d'encourager la mobilité active.

2.1.2. État de situation

La Vision de mobilité active de la Ville s'inscrit en cohésion et en complémentarité avec la vision gouvernementale du transport en commun pour la région métropolitaine de Québec, soit le Réseau express de la Capitale incluant entre autres l'implantation du tramway et le Plan stratégique du Réseau de transport de la Capitale, dont l'électrification des transports.

³ <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/>

⁴ <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/publications/vie-saine/2021-effets-pollutionair-interieur-sante.html>

⁵ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/ambiant/rapport-gtca/rapport-qualite-air-Limoilou.pdf>

Pour assurer le succès du transport en commun et la concrétisation de la vision du gouvernement, il est essentiel de développer un réseau de mobilité active confortable et sécuritaire qui facilite l'accès au transport en commun.

En mettant de l'avant cette vision basée sur les meilleures pratiques mondiales, la Ville répond aux enjeux sociaux et environnementaux du 21^e siècle en offrant des aménagements confortables et sécuritaires à la population. À cet égard, la Ville souhaite :

- accélérer le développement des réseaux de mobilité active et assurer l'accès au transport en commun;
- renforcer l'efficacité des déplacements actifs en tout temps;
- assurer un niveau de confort des aménagements pour tout le monde;
- être un chef de file et un facilitateur dans l'essor d'une culture en faveur de la mobilité active et de l'intermodalité.

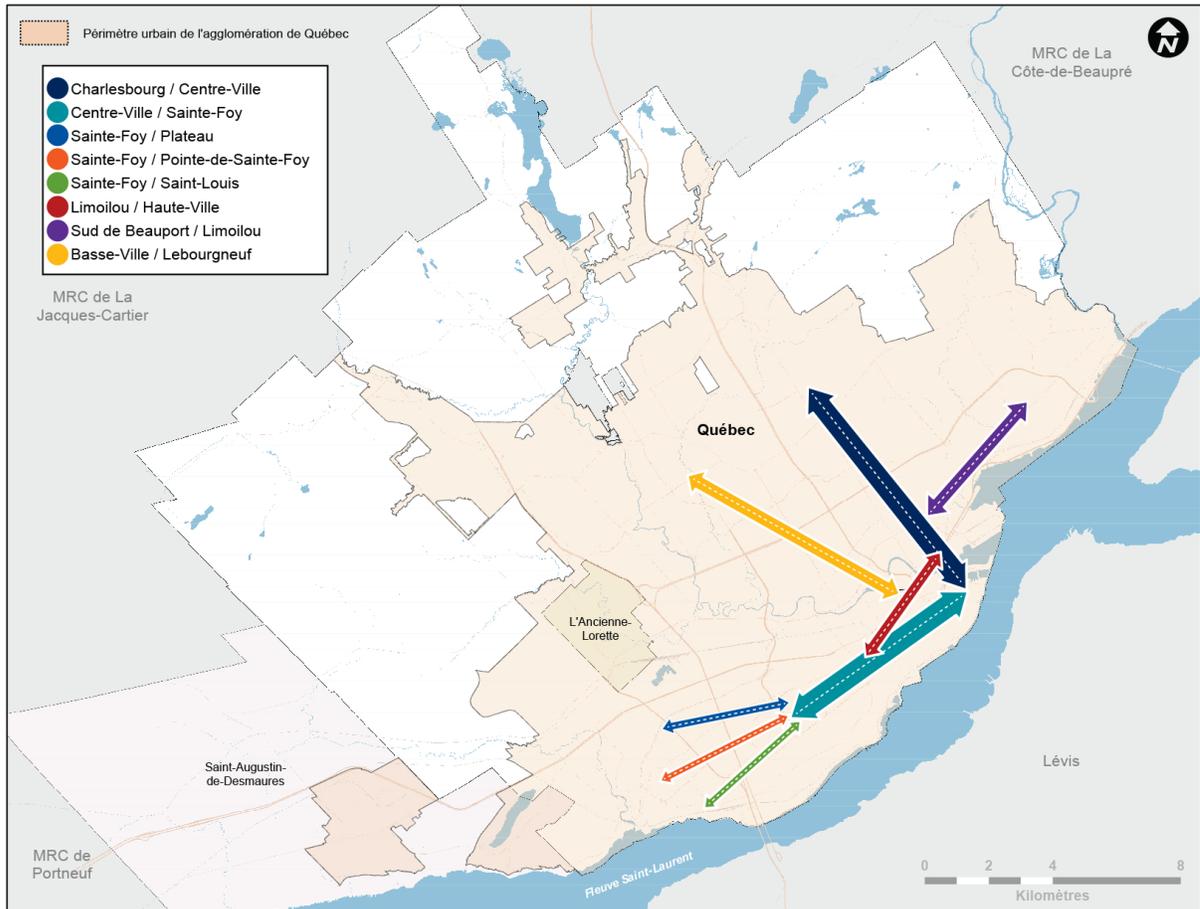
La mise en œuvre de la Vision de la mobilité active s'effectuera par une série d'actions sur le territoire de la ville et nécessitera un effort continu sur plusieurs années. Les réalisations influenceront toutefois les conditions de la mobilité bien au-delà de cet horizon.

Pour atteindre les objectifs en matière de mobilité active durable, la réalisation des projets d'aménagements suivants est visée :

- le développement et la mise à niveau de liens piétons (trottoirs, gonflements, passerelles, escaliers, rues partagées permanentes);
- le développement et la mise à niveau de liens cyclables (corridors Vélo cité, pistes cyclables, véloboulevards, bandes cyclables, passerelles);
- le développement d'un réseau cyclable 4 saisons (mise à niveau des infrastructures pour permettre le déneigement et marquage permanent);
- la réalisation de projets permettant l'intermodalité entre les modes actifs et le transport en commun (vélostations le long du tramway et axes prioritaires donnant accès au tramway);
- la promotion de la mobilité active et la sensibilisation la population aux comportements à adopter;
- la collecte de données des déplacements sur le territoire de Québec (Enquête Origine-Destination et collecte avec l'application Mon Trajet Québec).

Parmi les projets innovants et ambitieux, soulignons le développement à court terme des corridors Vélo cité qui allient sécurité, rapidité et efficacité et qui seront intégrés au reste du réseau cyclable, en plus d'améliorer l'accès au réseau de transport en commun. Ces corridors seront déployés sur les principaux axes de mobilité de la ville.

Les axes de forts potentiels pour les corridors Vélo cité



Les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de cette Vision au cours des cinq prochaines années représentent 95,1 M\$. Une contribution financière de 53,7 M\$ de la part du gouvernement du Québec, dont 16,2 M\$ pour les deux années, est requise afin de pouvoir réaliser ces actions porteuses.

Les programmes gouvernementaux d'aide financière existants ne permettent pas à la Ville de planifier adéquatement les investissements permettant d'assurer la mise en œuvre de la Vision. Il s'agit d'actions novatrices nécessitant une structure de financement souple.

Budget 2023-2027 – Mise en œuvre de la Vision de la mobilité active

	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements					
Développement du réseau (100 km)	4 320 000 \$	7 310 000 \$	8 000 000 \$	9 900 000 \$	10 000 000 \$
Corridors Vélo cité	750 000 \$	7 000 000 \$	7 000 000 \$	7 000 000 \$	7 000 000 \$
Mise à niveau du réseau existant (50 km)	2 700 000 \$	3 000 000 \$	3 390 000 \$	4 000 000 \$	4 750 000 \$
Autres actions	1 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Total	8 770 000 \$	19 310 000 \$	20 390 000 \$	22 900 000 \$	23 750 000 \$
Sources de financement					
Ville de Québec	5 025 000 \$	6 810 000 \$	7 890 000 \$	10 400 000 \$	11 250 000 \$
Subventions	3 745 000 \$	12 500 000 \$	12 500 000 \$	12 500 000 \$	12 500 000 \$
Total	8 770 000 \$	19 310 000 \$	20 390 000 \$	22 900 000 \$	23 750 000 \$

Note : ce budget peut être bonifié par l'ajout de différentes subventions ou en fonction des projets.

2.1.3.Recommandation

Le développement durable est l'approche la plus prometteuse, la plus structurante et la plus juste pour faire face aux nombreux défis de notre temps, entre autres ceux liés aux changements climatiques. C'est un projet de société autour duquel tous les décideurs doivent se mobiliser au bénéfice des générations futures. La mobilité active fait partie des moyens pour y arriver.

La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec de lui accorder une aide financière de 53,7 M\$, sur un total de 95,1 M\$ d'investissements prévus entre 2023 et 2027, en soutien à la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active. La Ville y investira 41,4 M\$ sur cinq ans.

2.2. Quartiers abordables et durables

2.2.1. Objectif

La Ville souhaite développer davantage de logements sociaux et abordables, particulièrement dans l'aire d'influence du tramway, afin de répondre aux besoins en logements, d'assurer une mixité sociale qui ne laisse personne derrière et d'éviter l'étalement urbain.

Une approche permettant de contribuer à répondre à la crise de l'abordabilité des logements passe par la création de quartiers abordables et durables, soit des quartiers économiquement dynamiques, centrés sur les besoins de la collectivité, qui permettent d'attirer de nouveaux talents et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre.

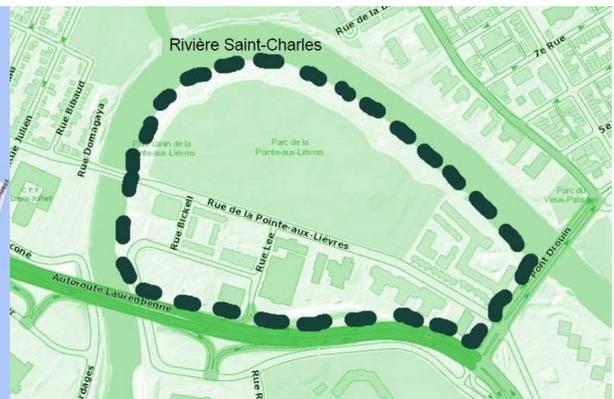
2.2.2. État de situation

Le concept proposé est fortement influencé par les réalisations de la Ville dans le cadre des projets d'écoquartiers, tels ceux de D'Estimauville et de la Pointe-aux-Lièvres, et des apprentissages tirés d'exemples européens, comme ceux de la ville de Vienne sur la planification de quartiers, la création de milieux de vie et de logements abordables pérennes.

Écoquartier D'Estimauville



Écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres



À l'instar des investissements dans les écoquartiers et aux investissements du gouvernement du Québec dans le projet InnoVitam qui va permettre de mettre en valeur des terrains pour des industries vertes et innovantes, la Ville souhaite acquérir des terrains afin de planifier et de créer des milieux de vie compacts, écologiques et abordables.

L'approche s'appuie sur le concept de milieu de vie durable de la Vision de l'habitation qui influence la qualité de vie, la santé et la sécurité des citoyens, et inclut notamment les composantes suivantes :

- une diversité d'offre en habitation et une mixité sociale;
- des espaces publics de qualité, entre autres pour les jeunes;
- une présence de services de proximité, notamment par le biais de rues commerciales accessibles à distance de marche;
- des milieux naturels préservés et accessibles;
- des aménagements axés sur la mobilité active;
- des lieux de rencontre;
- une architecture écologique et de qualité.

Avec la raréfaction des terrains disponibles et les contraintes associées aux terrains encore vacants, la Ville doit rapidement acquérir et viabiliser des terrains afin de concrétiser la réalisation de projets de logements sociaux et abordables.

La Ville souhaite bonifier sa réserve foncière pour l'acquisition, l'aménagement et la revente de terrains à prix modulé afin d'acquérir 300 000 m² de terrains en milieu urbain et ainsi accélérer la réalisation d'environ 3 000 unités d'habitations sociales et abordables sur son territoire. Le modèle de développement permettra d'assurer une pérennité de l'abordabilité et du caractère social des constructions.

La Ville prévoit investir 15 M\$ dans cette priorité.

2.2.3.Recommandation

La Ville recommande au gouvernement du Québec de soutenir les investissements de la Ville dans sa réserve foncière pour l'acquisition et la revente de terrains à prix modulé, soit un investissement complémentaire de 100 M\$ sur cinq ans.

2.3. Infrastructures municipales

2.3.1. Objectif

La Ville de Québec souhaite sensibiliser le gouvernement du Québec à la nécessité de prioriser et pérenniser l'aide financière accordée aux municipalités pour assurer le maintien des infrastructures municipales en bon état.

La Ville a reçu par le passé des sommes importantes des deux paliers de gouvernements supérieurs (Québec et Canada) pour la réalisation de travaux d'infrastructures admissibles à des programmes d'aide financière. Ces sommes, toujours entièrement utilisées, ont permis à la Ville d'assurer la pérennité des infrastructures municipales et de rattraper une partie du déficit d'entretien, dans le respect de sa capacité d'endettement.

Les besoins d'investissements en infrastructures demeurent en forte croissance pour les années à venir, notamment en lien avec les changements technologiques, le rehaussement de normes de qualité de l'eau potable et des eaux usées et l'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, les programmes gouvernementaux d'aide financière offrent peu de prévisibilité et ne sont souvent pas récurrents ni adaptés aux nouvelles réalités auxquelles les municipalités font face.

Les grandes villes du Québec ont d'ailleurs proposé au gouvernement de mettre en place un Pacte vert avec les municipalités, flexible et sans contrepartie, de 2 G\$ par année pour les cinq prochaines années. Ce Pacte vert est essentiel pour permettre aux municipalités de répondre dès maintenant à l'urgence climatique afin de protéger les populations, les infrastructures municipales et la viabilité financière à long terme des municipalités.

Le sous-investissement en infrastructures publiques constitue un enjeu de société important que l'on doit adresser puisqu'il met en péril l'équité intergénérationnelle. Des infrastructures de qualité contribuent à la croissance économique, à la productivité, au développement de la société et au niveau de vie.

Dans une perspective de planification stratégique à court et à long terme des investissements en infrastructures municipales, la Ville souhaite un soutien financier adéquat et prévisible du gouvernement afin d'assurer la pérennité des infrastructures municipales.

2.3.2. État de situation

- **Gestion des actifs**

La gestion des actifs et des infrastructures assure le maintien du niveau de services aux citoyens et la sécurité de ceux-ci au quotidien, dans leurs activités et leurs déplacements.

La connaissance de l'état des actifs de la Ville s'est raffinée au fil des ans. Au moment des fusions municipales, aucune information n'était disponible numériquement ni colligée pour l'ensemble du territoire de Québec.

À cet égard, le Service de l'ingénierie a réalisé depuis un inventaire exhaustif de l'état de ses infrastructures. Le Service de la gestion des immeubles a emboîté le pas, suivi du Service du traitement des eaux qui a adopté la même pratique.

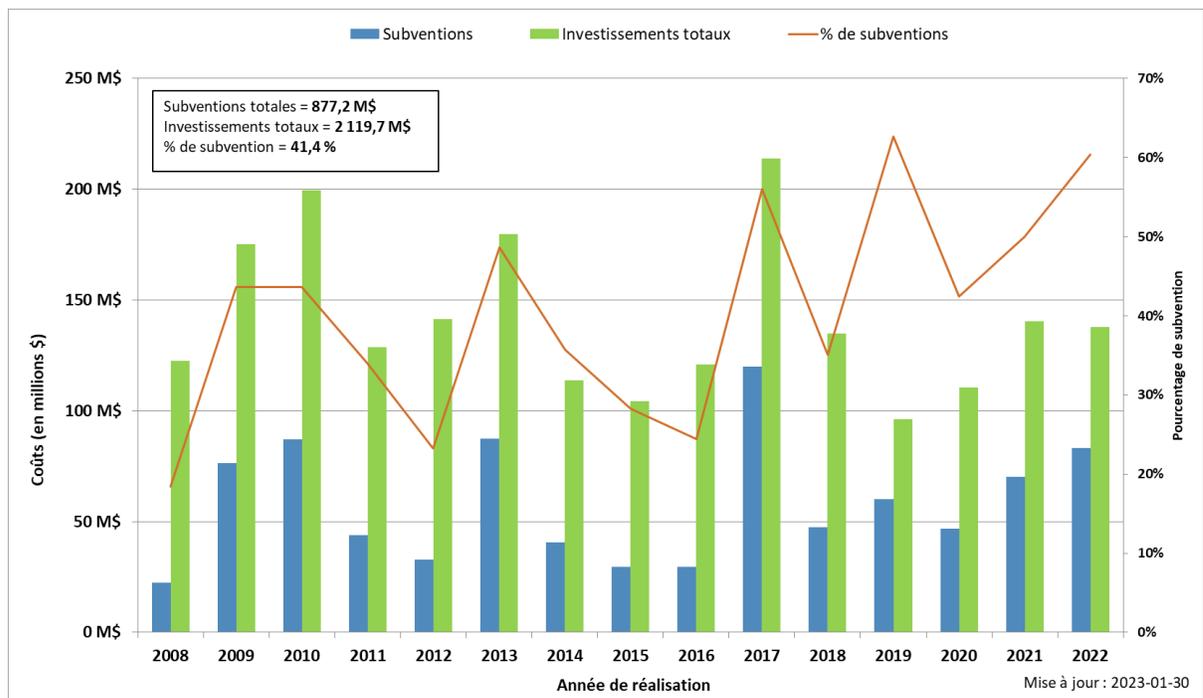
La Ville connaît maintenant bien l'état de ses actifs et elle poursuit ses études afin de planifier les bons types d'intervention au bon moment. La planification des travaux à réaliser sur les différents réseaux est ainsi optimisée.

- **État des infrastructures à la Ville de Québec**

Depuis 2008, 2,12 G\$ ont été investis dans les infrastructures municipales, dont 877 M\$ (41 %) proviennent de subventions des gouvernements supérieurs.

Plus spécifiquement, ces actifs incluent les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial, le réseau routier, les trottoirs, le réseau d'éclairage public et de signaux lumineux, les ouvrages d'art (pont, ponceaux, viaducs, barrages, etc.) et les ouvrages ponctuels (postes de pompage, postes de surpression, régulateurs, trop pleins, etc.).

Évolution des investissements en infrastructures de la Ville de Québec



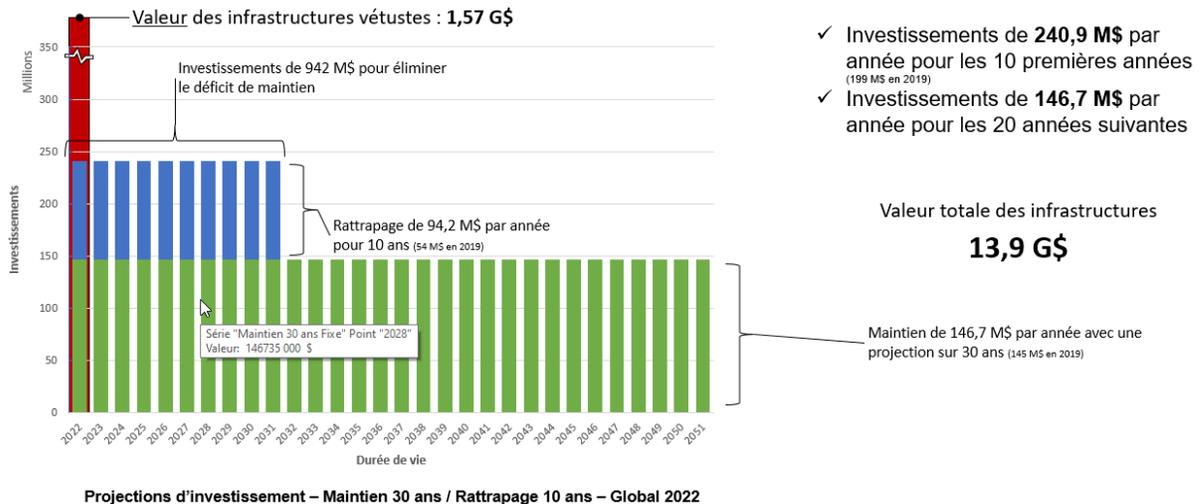
Actuellement, les programmes gouvernementaux d'aide financière des gouvernements supérieurs orientent les investissements vers d'autres priorités, au détriment des infrastructures municipales.

- **Investissement pour résorber le déficit**

La Ville réussit à maintenir ses actifs en état, mais peine à résorber le déficit d'entretien accumulé dans le passé.

Selon le plus récent bilan de l'état des infrastructures déposé publiquement lors d'un comité plénier tenu en décembre 2022⁶, la valeur de remplacement des actifs désuets est évaluée à 1,57 G\$, soit 11 % de ces actifs.

Investissements requis avec maintien sur 30 ans et rattrapage sur 10 ans



Afin de réaliser le rattrapage du déficit d'entretien sur une période de 10 ans, comme établi par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville devrait tendre à réaliser un programme d'investissements annuels de l'ordre de 241 M\$, soit 94 M\$ pour le rattrapage du déficit d'entretien des infrastructures et 147 M\$ pour le maintien des infrastructures en bon état.

Par le passé, soit en 2009, 2010, 2013 et 2017, la Ville a pu compter sur l'appui financier des gouvernements supérieurs pour atteindre les niveaux d'investissement requis.

L'absence de soutien financier en provenance des gouvernements supérieurs, semblables à ceux mis en place par le passé, fait en sorte que la Ville n'arrive pas à investir les 241 M\$ nécessaires au maintien des actifs et au rattrapage du déficit d'entretien, et ce, même si elle y consacre une proportion plus importante de son programme d'investissement.

⁶ <https://www.ville.quebec.qc.ca/docs/actualites/24526-572-com-annexe1.pdf>

- **Investissements inégaux des gouvernements : un enjeu pour toutes les municipalités**

Au cours des dernières années, les investissements importants de la Ville en infrastructures ont pu être réalisés à la suite d'efforts considérables de préparation, entre autres par le biais d'un inventaire exhaustif de l'état des infrastructures de la Ville et d'une bonne méthodologie de planification des travaux à effectuer.

En parallèle, les gouvernements ont mis sur pied différents programmes d'investissement qui doivent désormais être pérennisés. Souvent ponctuels, ces programmes ne permettent pas aux municipalités de planifier adéquatement les investissements permettant d'assurer le maintien des infrastructures municipales en bon état, soit sur une longue période, comme préconisé par les meilleures pratiques de gestion. De plus, la mise sur pied de plusieurs programmes spécifiques et ciblés sur des objectifs précis oblige les municipalités à répartir leurs investissements entre différentes infrastructures et contribue au sous-investissement dans certaines autres.

2.3.3.Recommandation

Dans une perspective de développement durable et au bénéfice des générations futures, la pérennité des infrastructures municipales est un enjeu autour duquel tous les décideurs doivent se mobiliser.

La Ville de Québec propose d'investir un montant supplémentaire de 120 M\$ par année pendant 10 ans, réparti à parts égales entre les trois paliers de gouvernement, pour résorber le déficit d'entretien accumulé. Il s'agirait de contributions de :

- 40 M\$/an pour le gouvernement du Québec
- 40 M\$/an pour le gouvernement du Canada
- 40 M\$/an pour la Ville de Québec

Au total, des investissements de 600 M\$ sur cinq ans seraient prévus dans cette priorité :

Investissements additionnels requis pour la mise à niveau des infrastructures		2023-2027	
Gouvernement du Québec	40 M\$/an	200	M\$
Gouvernement du Canada	40 M\$/an	200	M\$
Ville de Québec	40 M\$/an	200	M\$
Total	120 M\$/an	600	M\$

2.4. Financement du transport en commun

2.4.1. Objectif

Le transport en commun est une composante essentielle du développement durable. Il s'agit d'un moyen incontournable pour l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre.

Il suppose d'offrir une variété de moyens de transport pour donner à tous plus de choix et de liberté pour se déplacer. Afin d'offrir des services mieux adaptés aux particularités du territoire et à la diversité des besoins, il tient compte du potentiel de chaque mode de transport (tramway, autobus, marche, vélo, autopartage, taxi, covoiturage, etc.). Il s'agit de la mobilité intégrée.

Par ailleurs, le transport en commun s'inscrit dans la vision du gouvernement du Québec, pour la région métropolitaine de Québec, par le biais du Réseau express de la Capitale, qui inclut entre autres l'implantation du tramway de Québec et le Plan stratégique du Réseau de transport de la Capitale (RTC).

Financement du transport en commun

Les sociétés de transport ont besoin d'un financement soutenu et diversifié pour proposer aux citoyens une offre toujours plus attrayante afin de les inciter à choisir d'autres alternatives à la voiture.

Parallèlement au projet de tramway, la Ville soutient annuellement le fonctionnement du RTC à hauteur de 55,5 % de son budget (142 M\$ en 2023).

Toutefois, pour assurer le succès du transport en commun et la concrétisation de la vision du gouvernement, il est essentiel de développer des outils financiers et fiscaux pour permettre aux sociétés de transport d'atteindre leurs objectifs. À titre d'exemple, dans la région de Montréal, la ville, la communauté métropolitaine et l'autorité régionale de transport métropolitain disposent de pouvoirs permettant notamment de prélever un financement provenant d'une taxe sur les stationnements, d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade et d'une redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain (REM).

2.4.2. État de situation

La Ville souhaite pouvoir accéder à des sources de financement du transport en commun autonomes, pérennes et diversifiées permettant d'atteindre ses objectifs et d'offrir une qualité optimale de services aux citoyens.

À cet égard, la Ville vise entre autres l'instauration d'un régime de redevances de transport permettant le financement d'une partie des coûts de mise en œuvre du projet de tramway de Québec.

À l'instar du REM, l'implantation du tramway augmentera l'accessibilité au réseau de transport collectif, facilitera l'accès aux clients et aux travailleurs du secteur, entraînera un achalandage accru et stimulera le développement urbain et immobilier. La redevance de transport ferait donc contribuer financièrement les promoteurs privés en raison des bénéfices accrus que leur procurera l'implantation de la nouvelle infrastructure de transport collectif.

Par ailleurs, la Ville étudie d'autres outils financiers et fiscaux qui lui permettraient d'atteindre ses objectifs.

Toutefois, les pouvoirs généraux dont dispose la Ville en la matière ne sont pas adaptés à l'imposition de telles mesures, de sorte que des modifications législatives sont requises.

2.4.3.Recommandation

Par souci d'équité pour le financement du transport en commun, la Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec d'accorder à la région de Québec les mêmes pouvoirs que ceux accordés à la région de Montréal, notamment la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain, comme demandé en décembre 2022 par le maire de Québec.

3. Enjeux liés à l'action solidaire

3.1. Habitation

3.1.1.Objectif

Afin de mieux répondre aux besoins de logements sociaux et abordables propres à Québec, de dynamiser économiquement les quartiers, d'attirer de nouveaux talents et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre, la Ville recommande une série de mesures afin de bonifier l'offre en habitation pour les ménages ayant des besoins impérieux. Il s'agit notamment de :

- confirmer le financement pour la réalisation de 500 nouvelles unités de logements sociaux et abordables par année à Québec pour un total de 2 500 unités de logements sociaux sur cinq ans;
- mettre en place un nouveau programme de logement social;
- augmenter le nombre d'unités admissibles au Programme de supplément au loyer.

3.1.2.État de situation

La Ville de Québec a une responsabilité, qu'elle assume pleinement, quant au mieux-être et à la qualité de vie des citoyens.

À cet effet, elle doit disposer des moyens et des outils pour développer l'habitation sur le territoire. Elle peut également compter sur la force et l'expertise de ses partenaires.

Elle a toutefois besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour accomplir sa mission, bien planifier le développement sur le territoire et atteindre les objectifs.

La Ville planifie des milieux de vie durables et inclusifs. Elle est la mieux placée pour assurer une inclusion harmonieuse des projets d'habitation sociale et abordable dans les quartiers.

- **Vision de l'habitation 2020-2030 de la Ville de Québec**

La Vision de l'habitation 2020-2030 de la Ville de Québec vise à favoriser une meilleure intégration de l'habitation dans le développement urbain, économique, culturel et social de la ville. Le concept de mixité social, qui désigne la cohabitation en un même lieu de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles différentes, dans tous les quartiers de la ville, est au cœur de cette Vision.

À ce titre, la Ville prévoit entre autres la création de 5 000 nouveaux logements pour répondre à des besoins particuliers, dont 2 600 nouveaux logements sociaux et abordables, soit un peu plus de 500 unités par année en moyenne. À cet égard, les projets que la Ville souhaite voir se réaliser comportent minimalement 50 % d'unités de logements sociaux.

La Ville a la responsabilité du développement de son territoire afin d'assurer le mieux-être et la qualité de vie des citoyens. À cet égard, elle s'assure de connaître précisément les besoins des différentes clientèles pour soutenir le développement de l'habitation. Pour ce faire, elle compte sur la force et l'expertise de ses partenaires.

Actuellement, les besoins en habitation sont importants. Selon les données du recensement de 2021 :

- 42 655 ménages consacrent plus de 30 % de leur revenu aux frais de logement à Québec et parmi ceux-ci;
 - 14 230 ménages ont des besoins impérieux en matière de logement;
 - 2 400 ménages sont en attente d'un logement subventionné et ont fait les démarches requises pour valider leur admissibilité (près de 80 % de ces ménages sont en attente d'un 3 ½; il s'agit de personnes seules ou de couples sans enfant).

Par ailleurs :

- Aucune nouvelle programmation n'a été annoncée dans les dernières années.
- L'ensemble des unités en réserve sont attribuées à des projets en élaboration ou en construction.
- À moins de nouvelles annonces rapides de la part du gouvernement, on anticipe un creux historique de mises en chantier de nouveaux logements sociaux à partir de 2025.
- Il s'agit d'un obstacle à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre.

3.1.3.Recommandation

En matière d'habitation, la Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec de :

- **Accorder un soutien pour le rachat et la rénovation d'immeubles à logements abordables**

Au même titre que la construction de nouveaux logements, il est également important de protéger les logements abordables existants et d'assurer cette abordabilité à long terme. Afin d'y parvenir, la stratégie de la Ville, à l'aide de ses partenaires, repose sur des acquisitions ciblées d'immeubles et un plan de rénovation adapté.

Cette stratégie, moins coûteuse et complémentaire à la construction de nouveaux logements abordables, permettra à certains immeubles d'éviter une reconversion et ainsi d'être retirés du marché des logements abordables.

Dans ce contexte, la Ville recommande au gouvernement du Québec une contribution financière de 25 M\$ sur cinq ans afin de pouvoir effectuer l'acquisition d'immeubles existants permettant de protéger à long terme les logements abordables.

- **Confirmer le financement pour la réalisation de 500 nouvelles unités de logements sociaux et abordables par année à Québec**

La Ville souhaite pouvoir répondre aux besoins de logements sociaux et abordables sur le territoire et ainsi éviter une rupture dans l'offre de logements sociaux. Pour y arriver, la Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec d'accorder le financement requis pour la réalisation de 500 unités de logements sociaux et abordables par année durant cinq ans.

- **Mettre en place un nouveau programme de logement social**

Mettre en place un nouveau programme de logement social, ou de reconduire le programme AccèsLogis Québec, afin de relancer le développement du logement social et abordable de façon proactive tout en planifiant une certaine mixité et une meilleure inclusion.

- **Augmenter le nombre d'unités admissibles au Programme de supplément au loyer**

Le Programme de supplément au loyer (PSL) est particulièrement utile pour répondre aux clientèles ayant des besoins particuliers et à risque d'itinérance.

Considérant la crise du logement abordable et la diminution des mises en chantier de logements sociaux, il devient nécessaire d'augmenter le nombre d'unités admissibles au PSL sur le marché privé et dans les nouveaux projets réalisés dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ). À cet égard, la Ville recommande au gouvernement :

- qu'un minimum de 50 % des unités de logement social et abordable puissent bénéficier du PSL;
- qu'une centaine d'unités PSL supplémentaires soient prévues pour le marché privé.

3.2. Itinérance

3.2.1.Objectif

La Ville de Québec s'est engagée à participer activement à la lutte contre l'itinérance. Par ses actions, elle souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, au mieux-être collectif et au renforcement de la cohésion sociale. Elle vise à atteindre l'itinérance zéro.

Pour y arriver, des leviers et ressources sont nécessaires afin de renforcer le rôle de la Ville en matière d'itinérance.

3.2.2.État de situation

Le Plan d'action solidaire⁷ constitue l'ancrage social de la Stratégie de développement durable de la Ville. Les enjeux liés à l'itinérance font partie des réalités du territoire de Québec.

La pandémie historique traversée ces dernières années a affecté de nombreux volets de la société, notamment sur le plan de la pauvreté et des inégalités.

Depuis quelques années, l'itinérance est davantage présente à Québec et de nouveaux besoins ont émergé. Les défis sont multiples et requièrent une diversité d'interventions tant en matière d'aménagement, d'habitation, de sécurité qu'en intervention communautaire, et ce, de façon concertée avec les partenaires en soutien aux personnes en situation d'itinérance.

La Ville contribue activement aux actions de lutte à l'itinérance, en collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale et les autres partenaires institutionnels et communautaires. La Ville a d'ailleurs lancé, le 7 février 2023, une démarche de participation publique en vue de se doter d'une Vision en matière d'itinérance afin de mobiliser les ressources pour prévenir, réduire et éliminer l'itinérance, tout en clarifiant le rôle de la Ville.

La Ville investissait 1,8 M\$ annuellement dans le soutien aux organismes qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être et aux initiatives visant la prévention et la réduction de l'itinérance. Par ailleurs, des services municipaux interviennent également auprès des personnes en situation d'itinérance qui, par leur intervention, contribuent à renforcer le filet social de Québec. Depuis 2023, la Ville a bonifié son investissement de 1 M\$ par année, pour un total de 2,8 M\$ par année, et ce sans compter l'appui continu des services policiers.

Considérant l'ampleur des défis en matière d'itinérance et l'accroissement des inégalités sociales, il est nécessaire maintenir les efforts afin de s'assurer que tous obtiennent le soutien et les services dont ils ont besoin et de bonifier les investissements en soutien aux populations vulnérables du territoire.

⁷ <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-durable/docs/strategie-dev-durable-plan-action-solidaire.pdf>

La Ville est déterminée à poursuivre ses efforts pour faire face aux défis que représente l'itinérance et elle compte sur le gouvernement pour reconnaître ses responsabilités accrues, la soutenir et lui offrir les pouvoirs appropriés en cette matière.

3.2.3.Recommandation

La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec :

- d'établir dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale, son rôle d'intervenant de proximité en matière d'itinérance et de garantir les ressources financières suffisantes pour assumer cette responsabilité;
- une contribution financière annuelle de 3 M\$, soit 15 M\$ sur cinq ans afin de pouvoir maintenir et bonifier le soutien aux organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être permettant :
 - d'offrir davantage d'accompagnement pour l'accès et le maintien en logement;
 - d'encourager le développement d'initiatives structurantes visant à renforcer la cohésion sociale.

3.3. Main-d'œuvre et immigration

3.3.1. Objectif

Disposant du taux de chômage le plus bas au pays avec 2,8 % en 2022, la région de Québec doit déployer des efforts considérables afin de répondre aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre sur son territoire. Alors que les domaines tels que l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail sont sévèrement touchés par cette nouvelle réalité, plusieurs entreprises voient également leurs perspectives de développement ralenties par l'incapacité à dénicher une main-d'œuvre qualifiée.

L'immigration est l'un des moyens importants auxquels recourent les entreprises pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre.

À cet égard, la Ville de Québec souhaite positionner Québec comme acteur clé de la régionalisation de l'immigration en misant notamment sur le statut particulier de la ville. Une telle approche est aussi en adéquation avec le plan de régionalisation de l'immigration du gouvernement. À cet égard, la Ville recommande de disposer, dans sa charte, de pouvoirs similaires à ceux de la Ville de Montréal pour faciliter l'accueil et l'intégration des immigrants.

L'objectif est d'augmenter progressivement la proportion de la population issue de l'immigration de 8,5 % à 15 % sur dix ans. Pour y parvenir, la Ville souhaite, en collaboration avec les partenaires du milieu, déployer les mesures de soutien requises à l'accueil et la rétention des immigrants.

Pour assurer le succès de la démarche proposée, il est essentiel de promouvoir une approche qui place les immigrants ainsi que les partenaires de la communauté et du secteur privé au centre de la démarche. Le travail en cours doit être consolidé, notamment en renforçant les mécanismes de concertation et de planification stratégique sur le plan régional, tout en bonifiant les investissements actuellement consentis aux organismes qui sont à l'œuvre sur le terrain, lesquels opèrent au maximum de leur capacité. Également, la capacité de la Ville à attirer, accueillir et retenir davantage les immigrants à Québec doit être bonifiée, entre autres en innovant dans l'offre de programmes et de services offerts aux immigrants.

3.3.2. État de situation

Depuis 2016, 11 845 personnes se sont installées à Québec. Malgré une augmentation ces dernières années, la ville de Québec compte la plus faible proportion d'immigrants parmi les principales villes canadiennes, soit 8,5 % par rapport à 14,6 % pour l'ensemble du Québec, 21,4 % pour Ottawa, 24,3 % pour Montréal et 25,4 % pour Winnipeg.

Les données du recensement 2021 démontrent que les immigrants arrivant au Québec, y compris ceux arrivés récemment, s'installent majoritairement dans la région de Montréal.

Pour favoriser une meilleure intégration à Québec, la disponibilité d'un logement, de services adaptés, d'un travail arrimé aux compétences et à l'expérience des immigrants ainsi que le développement rapide d'un sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil favoriseraient l'installation à long terme des personnes immigrantes.

La Ville prévoit investir 0,6 M\$ par année dans cette priorité, soit 3 M\$ sur cinq ans.

3.3.3.Recommandation

La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec :

- d'établir dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale, son rôle d'intervenant de proximité en matière d'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise, soit un rôle équivalent à celui qui a été accordé à la Ville de Montréal;
- d'augmenter la capacité d'accueil de travailleurs étrangers afin de mieux répondre aux enjeux actuels de main-d'œuvre;
- de simplifier le processus de reconnaissance des diplômes et des acquis ainsi que l'accessibilité aux ordres professionnels;
- de garantir à la Ville de Québec les ressources suffisantes pour assumer la responsabilité d'intervenant de proximité en matière d'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise, soit une aide financière de 5 M\$ par année pour les cinq prochaines années visant à faire de Québec un moteur de la régionalisation et de la francisation en visant entre autres à :
 - faciliter la concertation, la planification stratégique et les échanges d'information entre la Ville et les partenaires communautaires et privés;
 - soutenir les initiatives stratégiques et citoyennes en appui aux objectifs de régionalisation et de francisation du gouvernement du Québec;
 - assurer une offre de services adéquate dans les secteurs de la ville où se concentrent les personnes issues de l'immigration ou dans ceux où des besoins sont identifiés;
 - faire de Québec une collectivité accueillante, notamment en augmentant les opportunités de socialisation et de francisation dans les milieux de vie et mettant à contribution les services de proximité et les tiers lieux (bibliothèques, centres communautaires, cuisines collectives, jardins collectifs, etc.);
 - sensibiliser et former les organisations d'accueil et les acteurs du secteur privé;
 - favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble comme éléments indispensables pour la rétention et l'enracinement des immigrants.

3.4. Lutte contre la violence armée et les enjeux en santé mentale

3.4.1. Objectif

- **Lutte contre la violence armée**

La violence impliquant les armes à feu est un phénomène criminel qui préoccupe tous les niveaux de gouvernance depuis plusieurs années. Conséquemment, les corps policiers à l'échelle locale, provinciale et nationale ont développé des stratégies dans le but d'intervenir sur cette problématique. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) souhaite poursuivre ses actions visant à contenir et à réprimer la violence armée.

- **Enjeux en santé mentale**

Un autre phénomène social prioritaire à Québec amène une augmentation des actions posées en matière de sécurité publique : la santé mentale. Pour y faire face, le SPVQ a mobilisé ses ressources pour répondre aux besoins opérationnels lors d'interventions auprès de personnes vivant un enjeu en santé mentale et ayant un impact sur la sécurité publique. De plus, le SPVQ a également développé des partenariats avec des ressources communautaires spécialisées. Le SPVQ et les ressources communautaires spécialisées souhaitent bonifier leurs services respectifs dans le domaine, tout en consolidant leur partenariat.

3.4.2. État de situation

- **Lutte contre la violence armée**

La violence armée, les gangs de rue et le trafic de drogue soulèvent de plus en plus d'inquiétude dans les grandes villes du Canada puisque les événements violents tendent à augmenter et à s'intensifier malgré les dispositions prises par les différentes organisations. Face à cette situation, la région de Québec se doit d'être proactive et redoubler d'efforts pour maintenir la Capitale-Nationale sécuritaire.

Afin de consolider et de diversifier sa stratégie de lutte contre la violence armée, le SPVQ vise à restreindre l'étendue de la problématique de crimes violents, surtout en favorisant l'échange d'informations et des interventions multidisciplinaires.

- **Enjeux en santé mentale**

Les interventions policières impliquant cette réalité sociale demandent un temps considérable et elles sont quotidiennes sur le territoire du SPVQ.

Les ressources communautaires spécialisées viennent supporter les policiers dans leurs interactions avec cette clientèle et assurent un suivi post-crise. L'implication rapide et continue des professionnels permet de solutionner les situations de crise plus rapidement et d'éviter des interventions policières à répétition. Toutefois, les ressources communautaires spécialisées sont submergées par l'augmentation du phénomène de santé mentale. Ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre à leur mission psychosociale et pour mettre en place des plans d'interventions durables.

3.4.3.Recommandation

La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec un appui financier de :

- 63,3 M\$ sur cinq ans afin de déployer le plan d'action qui vise à bonifier et à diversifier les stratégies ainsi que les capacités de la Ville de Québec dans sa lutte contre la violence armée, comme demandé en novembre 2022 par la Ville.

La Ville de Québec prévoit déjà investir 7 M\$ sur cinq ans dans cette initiative.

- 13,7 M\$ sur cinq ans afin de déployer un plan conjoint avec les organismes communautaires spécialisés visant à faire face à l'enjeu de santé mentale sur le territoire de la ville, comme demandé en novembre 2022 par la Ville.

La Ville de Québec prévoit investir 1,5 M\$ sur cinq ans dans cette initiative.

4. Synthèse des recommandations de la Ville de Québec

Enjeux Développement durable	Recommandations de la Ville de Québec
Enjeux liés à la transition et à l'action climatique	
1. Mobilité active	La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec de lui accorder une aide financière de 53,7 M\$, sur un total de 95,1 M\$ d'investissements prévus entre 2023 et 2027, en soutien à la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active.
2. Quartiers abordables et durables	La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec de soutenir les investissements de la Ville dans sa réserve foncière pour l'acquisition et la revente de terrains à prix modulé, soit un investissement complémentaire de 100 M\$ sur cinq ans.
3. Infrastructures municipales	La Ville de Québec propose d'investir un montant supplémentaire de 120 M\$ supplémentaire par année pendant 10 ans, réparti à parts égales entre les trois paliers de gouvernement, pour résorber le déficit d'entretien accumulé. Il s'agirait de contributions de : <ul style="list-style-type: none"> • 40 M\$/an pour le gouvernement du Québec • 40 M\$/an pour le gouvernement du Canada • 40 M\$/an pour la Ville de Québec
4. Financement du transport en commun	La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec d'accorder à la région de Québec les mêmes pouvoirs que ceux accordés à la région de Montréal, notamment la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain.

Enjeux liés à l'action solidaire	
5. Habitation - soutien au logement	<p>La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une contribution financière de 25 M\$ sur cinq ans afin de pouvoir effectuer le rachat et la rénovation d'immeubles à logements abordables; • confirmer le financement pour la réalisation de 500 nouvelles unités de logements sociaux et abordables par année durant cinq ans à Québec; • mettre en place un nouveau programme de logement social ou de reconduire le programme AccèsLogis Québec; • augmenter le nombre d'unités admissibles au Programme de supplément au loyer.
6. Itinérance	<p>La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établir dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale son rôle d'intervenant de proximité en matière d'itinérance et de garantir les ressources financières suffisantes pour assumer cette responsabilité; • une contribution financière annuelle de 3 M\$, soit 15 M\$ sur cinq ans afin de pouvoir maintenir et bonifier le soutien aux organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
7. Main-d'œuvre et immigration	<p>La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établir dans la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale, son rôle d'intervenant de proximité en matière d'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise, soit un rôle équivalent à celui qui a été accordé à la Ville de Montréal; • d'augmenter la capacité d'accueil de travailleurs étrangers afin de mieux répondre aux enjeux actuels de main-d'œuvre; • de simplifier le processus de reconnaissance des diplômes et des acquis ainsi que l'accessibilité aux ordres professionnels;

	<ul style="list-style-type: none"> • de garantir à la Ville de Québec les ressources suffisantes pour assumer la responsabilité d'intervenant de proximité en matière d'intégration des immigrants et des réfugiés à la société québécoise, soit une aide financière de 5 M\$ par année pour les cinq prochaines années visant à faire de Québec un moteur de la régionalisation et de la francisation.
<p>8. Lutte contre la violence armée et les enjeux en santé mentale</p>	<p>La Ville de Québec recommande au gouvernement du Québec un appui financier de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 63,3 M\$ sur cinq ans afin de déployer le plan d'action qui vise à bonifier et à diversifier les stratégies ainsi que les capacités de la Ville de Québec dans sa lutte contre la violence armée. • 13,7 M\$ sur cinq ans afin de déployer un plan conjoint avec les organismes communautaires spécialisés visant à faire face aux enjeux en santé mentale sur le territoire de la ville.